

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

**Le vendredi 31 mars 2017 à 20h 30 en mairie**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) **Informations du Maire**
- 2) **Débat d'Orientations Budgétaires**  
- subventions 2016
- 3) **Mise en place de la commission d'action sociale.**
- 4) **Indemnités du Maire**
- 5) **Indemnités des Adjointes**
- 6) **Projet effacement des réseaux rue Jules Grün**
- 7) **Election des membres de la CAO des groupements de commandes**
- 8) **Validation de la convention de groupement de commandes concernant le marché public de fournitures scolaires**
- 9) **Gratification d'un stagiaire**
- 10) **Questions Diverses**

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal  
de la Commune de Le Breuil en Auge  
du vendredi 31 mars 2017**

L'an deux mil dix-sept, le trente et un mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur David POTTIER, Maire.

**Etaient présents** : M David Pottier, Maire, MM Alain Testard, M Christian Guiot et Louis Bajard, Adjointes  
Mmes Lydie Candavoine, Carole Gauchard et Françoise Lépy  
MM Bruno Dufeil, Philippe Elie, Jacques Lépy, Sébastien Sochon et Lucien Tiphagne, Conseillers.

**Absents excusés** : Mme Valérie Bazin qui donne procuration à Mme Carole Gauchard

**Absents** : MM Claude Bouty et Joseph Wess

**Secrétaire de séance** : Mme Carole Gauchard

**1) Informations du Maire**

Etablissement du tableau du bureau de vote pour les présidentielles du 23 avril et du 7 mai 2017.  
Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 19h

La réunion du Conseil Municipal pour le vote des comptes de gestions 2016 des comptes administratifs 2016 et des budgets primitifs 2017 aura lieu le mercredi 12 avril 2017 à 18h30.

## 2) Débat d'Orientations Budgétaires

### COMMUNE COMPTE ADMINISTRATIF 2016

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>RECETTES 2016</b>	439 295.96 €	97 251.78 €
<b>DEPENSES 2016</b>	304 204.63 €	115 846.69 €
<b>RESULTATS 2016</b> <b>RESULTAT CCAS 2016</b>	<b>135 091.33 €</b> <b>737.19 €</b>	<b>- 18 594.91 €</b>
<b>EXCEDENT 2015 reporté</b>	<b>158 183.36 €</b>	
<b>DEFICIT 2015 reporté</b>		<b>- 51 498.98 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>294 011.88 €</b>	<b>- 70 093.89 €</b>

<b>Restes à Réaliser 2016 (Investissement) :</b>	Dépenses	800.00 €
	Recettes	<u>0.00 €</u>
		- 800.00 €

#### Inscription au Budget Primitif 2017

c/002 Excédent de fonctionnement reporté	223 617.99 €
c/1068 excédent de fonctionnement capitalisé	70 893.89 €
c/001 déficit d'investissement reporté	- 70 093.89 €

#### Principales dépenses d'investissement 2017 :

COMPTE		
	Provision Terrain EPF	
	Démolition du garage église	
	Effacement réseaux et éclairage public rue Jules Grün	
21318 Autres bâtiments publics	Clocher église abat-sons Travaux salle des fêtes Travaux appart au-dessus de la bibliothèque	
2152 Installations de voirie	Chemin du Calvaire Chemin du Chiquet Haut Trottoir côte des Girouettes Aspirateur à feuilles	
2313 Immos en cours-constructions	Etude et Aménagement Bourg et parking école	

## COMPTE ADMINISTRATIF 2016 SERVICE ASSAINISSEMENT

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>RECETTES 2016</b>	34 162.36 €	20 263.00 €
<b>DEPENSES 2016</b>	20 263.00 €	6 789.00 €
<b>RESULTATS 2016</b>	<b>13 899.36 €</b>	<b>13 474.00 €</b>
<b>EXCEDENT 2015 reporté</b>	<b>18 048.96 €</b>	<b>166 269.03 €</b>
<b>DEFICIT 2015 reporté</b>		
<b>SOLDES DES RAR</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>31 948.32 €</b>	<b>179 743.03 €</b>

### Inscription au Budget Primitif 2017

c/002 Excédent de fonctionnement reporté	31 948.32 €
c/001 excédent de d'investissement reporté	179 743.03 €

### Principales dépenses d'investissement 2017 :

COMPTE			
203	Frais d'Études	Etudes extension réseau	15 000.00 €
215	Install. mat et outil. tech	Extension du réseau et divers Chemin du Calvaire Rue de la Gare – Impasse du Stade	203 500.00 €

### - subventions 2017

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants décide, pour 2017 d'accorder les subventions suivantes :

A.D.M.R.	400.00 €
A.S.T.A.	300.00 €
Anciens Combattants A.C.V.G.	50.00 €
Association des Parents d'Elèves	350.00 €
Club de l'amitié	150.00 €
Comice Agricole Blangy le Château	80.00 €
Breuil en 'Zic	1400.00 €
Chambre des métiers et de l'artisanat	114.90 €

CFA Bâtiment Caen	120.00 €
Jeunes Agriculteurs Calvados (Fête de l'Agriculture)	100.00 €
Association des Accidentés de la Vie (section de Pont l'Evêque)	100.00 €
Reste disponible (dont subventions voyages scolaires)	1185.10 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, Madame Gauchard ne prenant pas part au vote, décide, pour 2017 d'accorder la subvention suivante :

Maison Familiale de Blangy	200.00 €
----------------------------	----------

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, Monsieur Bajard ne prenant pas part au vote, décide, pour 2017 d'accorder la subvention suivante :

Association des Petits Trains Vapeur du Pays d'Auge	450.00 €
---	----------

### **3) Mise en place de la commission d'action sociale**

Monsieur le Maire rappelle que le CCAS a été dissous par délibération n° 2016 / 51 du 15 décembre 2016 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Le Conseil Municipal exerce donc directement cette compétence et il convient de créer une commission communale d'action sociale.

Monsieur le Maire souhaite garder la même composition que l'ancien CCAS, à savoir 5 membres au sein du Conseil Municipal et 4 membres en dehors du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants de nommer M David POTTIER président de la commission d'action sociale, M Christian Guiot vice-président de la commission d'action sociale et Mmes Valérie Bazin, Carole Gauchard et Françoise Lépy membres de la commission d'action sociale.

Concernant les membres extérieurs, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants de nommer : Mme Micheline Bajard, Mme Arlette Mistelet, M André Jobbin et M Jean-Michel Gadrat, membres de la commission d'action sociale.

### **4) Indemnités du Maire**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des votants, et avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire : au Taux maximal de l'indice brut terminal de la Fonction Publique, soit 31%.

### **5) Indemnités des Adjoints**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjoints étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des votants, et avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoint au Taux maximal de l'indice brut terminal de la Fonction Publique, soit 8.25 %.

#### **6) Projet Effacement des réseaux - Rue Jules Grün**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé à **99 767.40 € TTC**.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 100 % pour la résorption des fils nus, sur le réseau d'éclairage de 55 % (avec dépense en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 40 % sur le réseau de télécommunication.

La participation communale est estimée à **15 618.34 €** selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Après entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire du réseau et donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- Décide du paiement de sa participation soit
  - par un fond de concours (section d'investissement) (1)
  - en une fois, à la réception des travaux (1) (section de fonctionnement)
- S'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- Prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- S'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 2 494.19 €,
- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

#### **7) Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) des groupements de commandes**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23.07.2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25.03.2016 relatif aux marchés publics,

Considérant que les groupements de commandes se développent,

Considérant qu'une CAO est constitué pour les groupements de commandes,

Considérant la nécessité d'élire deux membres (1 titulaire et 1 suppléant) pour siéger à la CAO du groupement de commandes,

Considérant que les membres de cette CAO doivent être élus parmi les membres titulaires de la CAO de la Commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, décide d'élire :

- M David Pottier, membre titulaire de la CAO du groupement de commandes
- M Louis Bajard, membre suppléant de la CAO du groupement de commandes

### **8) Validation de la convention de groupement de commandes concernant le marché public de fournitures administratives**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Considérant l'intérêt de mettre en place des groupements de commandes, notamment pour l'achat de fournitures administratives,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, décide :

- de valider la convention de groupement de commandes,
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention et les éventuels avenants s'y rapportant

### **9) Gratification d'un stagiaire**

La commune a signé une convention avec Bac Environnement relative à la mise en œuvre d'une période de mise en situation en milieu professionnel de Monsieur Olivier Bigeon.

Ce stage s'est déroulé les du 1<sup>er</sup> au 8 mars dernier.

Monsieur Olivier Bigeon ayant donné entière satisfaction, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, décide de lui allouer une gratification de 200.00 €.

### **10) Questions Diverses**

Bruits de tondeuse en dehors des horaires autorisés.

Chemin des Louteries il y a un arbre qui est tombé dans le talus et qui empiète sur la chaussée.

Orange a procédé à un élagage Chemin des Louteries et a déposé le bois chez M Tiphagne, derrière sa barrière qu'il ne peut plus ouvrir.

Il semblerait que le nouveau bâtiment à l'école ne servirait plus au Centre de Loisirs (affaire à suivre).

L'inauguration de cette extension de l'école aura lieu le 10 mai prochain.

Il faudrait envisager l'aménagement d'une aire de jeu pour les enfants.

Survol des habitations par un drone. Il faudrait voir la législation à ce sujet.

Facture impayée chez M Letellier. Elle a été remandatée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10

Le Maire,  
David POTTIER